

Trésorerie d'Entreprise

Quels objectifs ? quelles solutions ?

Il en va de la **mission de l'entrepreneur** que de développer son « **capital entreprise** ». En tant que gestionnaire, il se doit de veiller en permanence à ses **fonds propres** et à la préservation de ces **disponibilités**. Pour autant, l'accumulation des liquidités court terme n'est pas source de capitalisation soit d'**enrichissement** à long terme. Le chef d'entreprise doit toujours **investir** ET conserver des finances pour les jours difficiles.

Dans sa mission d'**accompagnement des professionnels**, Sumatra Patrimoine vous aide à distinguer :

- la trésorerie court terme, indispensable à l'exploitation courante de l'entreprise (alimentation du BFR)
- le surplus de trésorerie (trésorerie stable), **réservoir d'investissement**.

Le partenaire bancaire joue un rôle déterminant dans la bonne gestion et le financement de la trésorerie d'exploitation (facilités de caisse, affacturage, traites, escompte, comptes à terme, etc.).

Quant à l'optimisation de la trésorerie stable, SP a réalisé pour vous un **audit approfondi** du marché afin de référencer les **enveloppes juridiques** et les **partenaires performants** existants.

” Avec cette 3^{ème} lettre de l'année 2010, nous ne pouvions faire l'impasse sur le projet d'envergure que le gouvernement a proposé le 16 Juin dernier concernant la remise à plat de notre système de retraite, objet de notre second article.

Notre premier article est quant à lui résolument tourné vers l'entreprise et fait écho aux nombreuses demandes que nous avons reçues ces derniers mois : l'optimisation de la trésorerie stable d'entreprise.

Bonne lecture

Florence et Marie

	Compte titres	Contrat de Capitalisation
Caractéristiques : - Placement initial - Sortie anticipée - Horizon de placement - Risque de perte en capital - Sortie du dispositif	60 000 € min Non pénalisée 2 ans min Faible si sécuritaire Cession des titres	100 000 € min Pénalisée si retrait avant 3 ans 2 ans min Aucun si fonds Euros Rachat partiel ou total du contrat
Modalités de gestion	Titres vifs ou gestion sous mandat en OPCVM (profil prudent, sécuritaire conseillé)	Investissement possible jusqu'à 80% ou 100% en Fonds € , le solde en UC.
Avantages	Accessible dès 60.000 € Flexibilité de sortie	Garantie en capital sur la part Fonds €
Points d'alerte	Pas de garantie en capital Frais d'entrée incompressibles sur les OPCVM	Minimum de souscription 100 000 € Pénalités de sortie pendant 3 ou 4 ans (négociables)
Régime fiscal des plus-values :	OPCVM : - plus-values latentes : intégrées dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés - plus-values suite à cession de titres : prix d'acquisition corrigé des écarts d'évaluation positifs déjà comptabilisés dans les résultats imposables précédents TITRES : - plus-values latentes : aucune incidence sur le résultat imposable - plus-values suite à cession de titres : comprises dans le résultat de l'exercice en cours et soumises à l'IS au taux de 33,33%. (Pour PME, taux réduit de 15% jusqu'à 38 120 euros)	Plus value: une fiscalité attractive - plus-values latentes : => bénéfice imposable calculé selon un taux actuariel fictif (105% du TME moyen, taux d'emprunt d'Etat à LT) - Article 238 Septies E du CGI - plus-values suite à rachat : => plus value imposable calculée à partir de la valeur de remboursement ou de rachat, diminuée du cumul des intérêts actuariels forfaitaires portés dans les résultats annuels précédents. → une partie de l'imposition aura été différée si le rendement réel a été supérieur au taux actuariel
Régime fiscal des moins-values :	OPCVM - moins-values latentes : déduites dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés - moins-values suite à cession de titres : prix d'acquisition corrigé des écarts d'évaluation négatifs déjà comptabilisés dans les résultats imposables précédents TITRES : Moins-values => constatation d'une provision déductible du résultat taxable à l'IS	Contrairement aux plus values, les moins values sont inscrites au compte de provisions et déduites du bénéfice imposable

Etant donné les caractéristiques de ces deux enveloppes, votre décision sera guidée par :

- l'enveloppe de trésorerie concernée : elle ne devra pas dépasser 50 % de la trésorerie globale de l'entreprise
- la bonne adéquation de votre horizon de gestion au risque inhérent aux OPCVM sélectionnés

N'hésitez pas à nous consulter pour une étude personnalisée

Bourse :

Depuis plusieurs semaines, les marchés actions ont été très chahutés. La liste des inquiétudes est longue et ne s'est pas réduite : croissance faible, risque déflationniste, hausse des impôts avec son corollaire sur la croissance, défaut de remboursement des Etats et/ou des banques, etc.

La situation est complexe. Concernant les entreprises, l'euro s'est affaibli face aux grandes devises favorisant les exportations. Les prévisions d'un certain nombre de sociétés européennes qui présentent des résultats trimestriels conformes aux attentes sont positives. Elles présentent un niveau de valorisation raisonnable et un rendement élevé. Ces éléments peuvent donc redonner confiance aux investisseurs sur les marchés actions.

L'avis SP: il faut rester sélectif sur les valeurs. Nous conservons donc nos positions, fidèles à notre devise :

- Prudence: nous avons réinvesti très progressivement en actions européennes et internationales depuis 9 mois
- Patience : la volatilité accrue des marchés mettra encore nos nerfs à rudes épreuves
- Persévérance : à échéance, nos investissements dans des gestions sélectives seront porteurs

Nadine Jusserand

Dans notre prochaine Newsletter :

Création d'un Ordre des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants :
Quel enjeu ?
Quels impacts pour nos clients?

A partir de la mi-juillet, venez découvrir le nouveau site de Sumatra Patrimoine

04 42 71 87 21

contact@sumatra-patrimoine.fr
www.sumatra-patrimoine.fr

Après de nombreux débats et réunions préparatoires, le gouvernement a publié un **projet de réforme des retraites** le 16 juin dernier.

Face au vieillissement de la population et à la dégradation de notre régime de retraite par répartition, les mesures prises ont pour objectif un **retour à l'équilibre** du budget d'ici 2018.

Principales lignes directrices de la réforme :

- **Augmentation** progressive de l'**âge de départ** à la retraite (prévu à 62 ans en 2018)
- **Relèvement** de l'âge de **départ** à la retraite à **taux plein** (66 ans en 2018 et 67 ans en 2023)
- **Alignement** de tous les **régimes (public / privé)**

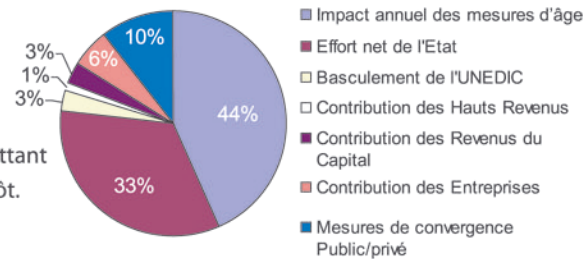
Ces mesures permettent de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie, mais excluent toutefois les assurés bénéficiant du régime des « **carrières longues** », ou pénibles. Ceux-ci bénéficieront encore de « **mesures positives** ».

- Création de nouvelles recettes prélevées sur :

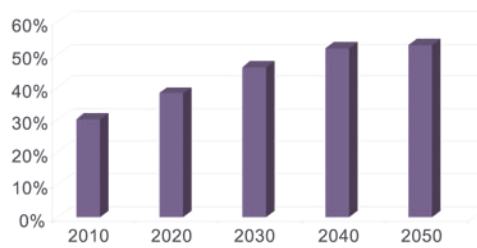
- o Les hauts revenus,
- o Les revenus du capital
- o Les revenus des entreprises

- Instauration d'un **POINT D'ETAPE INDIVIDUEL RETRAITES à 45 ans** permettant à chacun de faire les bons choix au plus tôt.

Parallèlement, d'autres mesures prévoient l'**encouragement** de l'**emploi des seniors**, notamment au travers de primes à l'embauche des plus de 55 ans, et d'un système de tutorat.



Contribution au Financement du déficit des retraites françaises en 2020



Ratio des français de plus de 65 ans sur la population active

Il est marquant d'observer que le projet de loi du gouvernement a consacré le régime de répartition au détriment d'un régime de capitalisation, pourtant efficace chez certains de nos voisins européens.

Notre avis : compte tenu du schéma ci-contre, il aurait paru pertinent de décorrélérer les régimes de retraite de l'évolution démographique nationale.

Face à cette problématique sociétale d'envergure, SP a décidé d'avoir une démarche proactive afin de vous accompagner dans cette prise de conscience incontournable. Nous vous proposons une **methodologie pragmatique** déclinée en deux offres au service des particuliers et des entreprises.

Sumatra Patrimoine s'engage donc pour accompagner...

... Les particuliers:

"Reconstituons ensemble votre carrière"

1. Etude de l'ensemble de vos bulletins de salaire, relevés de trimestres et de points, de vos périodes de travail ou de chômage indemnisés ou non
2. Prise de contact avec l'ensemble des partenaires et caisses de retraite pour rechercher des trimestres ou des points manquants.
3. Etude de vos éventuels contrats de retraite par capitalisation (privés ou d'entreprise)
4. Estimation de votre future pension en fonction de l'âge de liquidation de vos droits
5. **Définition avec vous de la stratégie retraite optimale :**

- a. Rachat de trimestres, de points
- b. Mise en place de dispositifs privés complémentaires (par capitalisation ; immobilier ; assurance vie,...)

Avec Sumatra Patrimoine, devenez l'acteur principal de votre retraite

... Les entreprises : "RSE et Aménagement de la transition des salariés entre activité et retraite"

Nous proposons une formation pour les salariés et dirigeants répondant à la législation des **Plans d'Actions Senior** (obligatoires depuis 01/2010).

Module 1 (collectif - 2 jours) : permet une prise de conscience du mode de fonctionnement de notre système de retraite et de l'ensemble des régimes complémentaires en place. Chaque participant pourra mieux appréhender sa situation personnelle.

Module 2 (individuel - ½ journée) : permet de faire un point avec chacun sur :
- l'état d'avancement de sa carrière
- les options qui s'offrent à lui pour améliorer sa future pension en fonction de son âge de départ
- les étapes incontournables à respecter au moment de la liquidation des droits dans chaque régime

Avec cette formation, Sumatra Patrimoine donne aux entreprises les moyens de contribuer à l'enjeu national de la retraite en engageant leur responsabilité sociétale

Sumatra Patrimoine – Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant et Certifié

SARL au capital de 7 500 € - SIREN : 452 394 000 RCS Marseille – RC et GF CGPA N°3005

Conseiller en Investissements Financiers agréé par l'AMF sous le N° F000038 – Membre de l'Association CIF-CGPc

Courtier en Assurances – N° ORIAS 07 005012 // Démarcheur Bancaire et Financier inscrit au Fichier National des Démarcheurs Bancaires et Financiers Intermédiaire en Opérations de Banque – Membre de l'AFIB // Agent Immobilier enregistré à la Préfecture des Bouches du Rhône sous le N° A07 – 4495